

# Bulletin Communal

- Décembre 2024 -



## Mot du maire



En cette fin d'année 2024, nous avons le privilège de vous transmettre ce bulletin communal pour vous informer des dernières actualités de nos villages

Cette année a été l'année des jeux olympiques et paralympiques Paris 2024, la France a sorti le grand jeu pour accueillir les athlètes du monde entier et a permis qu'ils s'affrontent sportivement dans les meilleures conditions. Il en est autre dans la strate gouvernementale de notre pays, il règne un désordre et la bataille politique ne voit pas le bout. Il faut bien admettre que notre pays aurait besoin d'un nouveau souffle pour assurer un avenir plus serein.

De l'autre côté de l'Europe les combats entre l'Ukraine et la Russie s'intensifient. Le climat fait des siennes et les catastrophes naturelles se multiplient. Ces importantes précipitations détruisent nos biens et transforment nos espaces de vie. Heureusement que notre commune a été préservé de ces désagréments. Malgré cette aubaine, certains de nos concitoyens voient le verre à moitié vide et préfèrent pointer tout ce qui leur déplaît dans leur entourage. Mais malgré tout cela il faut admettre que nos villages sont épargnés de beaucoup de désagréments et le bon vivre règne encore.

A ce jour, le conseil municipal a œuvré pour atteindre les objectifs fixés lors des dernières élections. Mais malgré cela, il reste encore des améliorations à apporter à notre cadre de vie dans nos villages à notamment l'éclairage public (très vétuste), aménagement à la salle polyvalente... Nous nous efforçons de gérer au mieux mais malgré cela nos finances sont plutôt mises à mal. Une bouffée d'oxygène ou plutôt une bouffée d'euros serait bienvenue. Nous avons acquis des réserves foncières, mis en place leur desserte des différents réseaux, mais la conjoncture est défavorable actuellement pour valoriser ces biens en terrain à bâtir. Cela permettrait de renflouer les caisses de notre collectivité et permettre de poursuivre nos investissements.

J'ai grand espoir que la pluie ne noiera pas nos projets pour l'année 2025 et que la météo sera plus propice. Je souhaite à vous tous, au nom du conseil municipal, une excellente année et une bonne santé. Je vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année, que vous puissiez vivre de nombreux moments conviviaux, des plaisirs partagés dans le respect de chacun. Ouvrons nos yeux, savourons ce que nous avons et aidons ceux qui sont dans des situations difficiles, faisons preuve de solidarité, ensemble nous irons loin.

René HATT

## **EVENEMENTS DE L'ANNEE**

**Dimanche**

**5 janvier 2025**    **Vœux du maire à 17h à la salle polyvalente**

**Samedi**

**25 janvier 2025**    **Assemblée Générale - Société de tir**

**Dimanche**

**2 février 2025**    **Fête paroissiale à Geiswiller**

**Dimanche**

**23 mars 2025**    **Soirée tartes flambées - Société de Tir**

**Dimanche**

**22 juin 2025**    **Fête annuelle du Tir**

**Dimanche**

**19 octobre 2025**    **Soirée tartes flambées - Société de Tir**

## GRANDS ANNIVERSAIRES

Les différentes délégations du conseil municipal tiennent à remercier leurs aînés et leurs familles pour le très bon accueil qui leur a été réservé lors de leurs visites.

95 ans



KERN Jeanne  
née le 4 avril 1929

95 ans



JACOB Marie  
née le 15 juin 1929

90 ans



BACH Alfred  
né le 20 juin 1934

90 ans



HARTER Marthe  
née le 9 septembre 1934

85 ans



DUDT Mathilde  
née le 15 avril 1939

85 ans



STAATH Georges  
né le 27 septembre 1939

80 ans



DUDT Helmut  
né le 9 avril 1944

80 ans



SCHNEPP Marguerite  
née le 17 mai 1944

## ETAT CIVIL

### Naissance

- Jeanne HATT née le 20 janvier 2024 à Haguenau  
Fille de Arnaud HATT et d'Anaïs CIRE  
14, rue de la source WICKERSHEIM
- Eléa EGLER née le 11 janvier 2024 à SCHILTIGHEIM  
Fille de Xavier EGLER et de Alexia TOULIS  
3, rue du Foyer WICKERSHEIM
- Théo GRASSER né le 29 novembre 2024 à Strasbourg  
Fils de Thomas GRASSER et de Amandine VIERLING  
4B, rue principale WICKERSHEIM
- Mathilde LALLART née le 27 septembre 2024 à Schiltigheim  
Fille de Jean-Baptiste LALLART et de Aurélie DUDT  
31, route des Peupliers WILSHAUSEN



### Mariage

- Le 22 juin 2024, Grégory ANDRE et Estelle BUB domiciliés 60, rue principale WICKERSHEIM



### Décès

- 23 juin 2024 à WICKERSHEIM, **Pascale JACQUOT née BELLION** (61 ans), 12 rue du Foyer WICKERSHEIM
- 19 novembre 2024 à Strasbourg, **Anita BALD née LUKASZEWSKI** (70 ans), 9, rue du cimetière WICKERSHEIM
- 22 novembre 2024 à Hochfelden, **Eliane EBER née LENTZ** (84 ans), Maison de retraite de Hochfelden

## Covoiturage au Pays de la Zorn

The advertisement features a dark purple background. At the top left, the logo for 'Communauté de Communes Pays de la Zorn' is displayed. In the center, the 'BlaBlaCar Daily' logo is shown, with a small 'FRANCE NATION VERTE' logo to its right. The main text, 'La Communauté de Communes du Pays de la Zorn finance vos covoiturages quotidiens', is written in white, with a gold money bag icon containing a dollar sign at the end. Below this text, a hand is shown holding a smartphone displaying the BlaBlaCar Daily app interface, which includes the app's logo and download instructions for Google Play and the App Store. A small note at the bottom left reads '\*Plus de détails sur blablacardaily.com'.

Depuis le 1er novembre 2023, la Communauté de Communes du Pays de la Zorn finance un service de covoiturage en partenariat avec l'application Blablacar Daily. Ce dispositif, conçu pour faciliter les trajets domicile-travail, offre une opportunité aux conducteurs et passagers de réduire leurs frais tout en contribuant à la mobilité durable.

Pour les conducteurs, chaque covoiturage réalisé est récompensé par un minimum de 2 €, tandis que le trajet est entièrement gratuit pour le passager. Pour bénéficier de ce service, il suffit de télécharger l'application Blablacar Daily et d'indiquer son domicile et son lieu de travail afin d'être mis en relation avec d'autres usagers aux trajets similaires.

En plus, les automobilistes peuvent, sous certaines conditions, bénéficier de la Prime Covoiturage de 100 €, mise en place dans le cadre du plan national du covoiturage du quotidien depuis janvier 2023.

Plus d'informations : [www.payszorn.com](http://www.payszorn.com) et [blablacardaily.com](http://blablacardaily.com)

## La Maison France Services du Pays de la Zorn

La Maison du Pays de la Zorn a été labellisée France Services en octobre 2020. Elle regroupe sur un même site, plusieurs administrations pour simplifier le quotidien des usagers et renforcer la présence des services publics de proximité.



### **Quelles sont les démarches réalisables sur place ?**

Les conseillers France Services vous accompagnent du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h dans vos démarches administratives liées :

- Aux services du trésor public : impôts, situation fiscale.... (DGFIP)
- Aux pré-demandes en lignes pour les titres d'identité (France Titres)
- France Travail
- La Caisse nationale des allocations familiales (CAF)
- L'assurance maladie (CPAM)
- L'assurance retraite (CARSAT)
- La mutualité sociale agricole (MSA)
- France Rénov'
- Chèque énergie
- Point-Justice
- Le groupe La Poste

Au-delà de ce socle de services national, les services suivant vous y accueillent également :

- La Communauté de Communes du Pays de la Zorn,
- Le service des titres d'identité sécurisés
- Le SDEA,
- Le Service Médico-Social de la Collectivité européenne d'Alsace,
- Le Relais Petite Enfance (RPE),
- L'ABRAPA,
- La Mission Locale,
- L'animation jeunesse du Pays de la Zorn,
- France Rénov'
- Le SICTEU

Y sont assurées par ailleurs les permanences suivantes :

- Un conciliateur de justice pour les conflits entre usagers,
- Une assistante sociale de la CARSAT,
- CRESUS pour aider à monter les dossiers de surendettement,
- CARITAS,
- La conseillère de la Collectivité européenne d'Alsace,
- Une permanence juridique d'un avocat.

## **Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, l'offre de France services s'enrichit**

**Le panel des démarches administratives proposées au sein des espaces France services est élargi !** Un partenariat a été signé intégrant à l'offre des espaces France services les démarches relatives **l'URSSAF**.

Les conseillers France services ont été formés pour **accompagner** :

- **Les particuliers employeurs adhérents au Cesu ou à Pajemploi** : créer un compte en ligne, et par exemple bénéficier de l'Avance immédiate du crédit d'impôt ;
- **Les salariés des particuliers employeurs adhérents au Cesu ou à Pajemploi** : créer un compte en ligne, imprimer et télécharger leurs bulletins de paie, notamment pour qu'ils bénéficient de leurs droits auprès de France Travail ;
- **Les auto-entrepreneurs** : être accompagnés dans l'utilisation des services en ligne comme le dépôt de la déclaration du chiffre d'affaires ou la demande d'attestation.

## LES BONNES PRATIQUES DE TRI

Depuis l'extension des consignes de tri en janvier 2023, le geste a été simplifié mais quelques erreurs perdurent.

Voici les bonnes pratiques de tri des déchets :

### 1. Séparer les articles

Il est essentiel de bien séparer les différents types de matériaux. Par exemple, les plastiques, papiers, métaux et verres ne doivent pas être imbriqués (ils doivent être séparés). Cela permet un recyclage plus efficace par les machines au centre de tri.

### 2. Déposer les déchets en vrac

Les déchets recyclables doivent être déposés directement dans les bacs sans être emballés dans des sacs, même en plastique biodégradable. Les sacs compliquent le tri et, dans de nombreux cas, ces déchets sont considérés comme des erreurs et finissent à l'incinération.

### 3. Ne pas laver les emballages, mais bien les vider

Il n'est pas nécessaire de laver les emballages avant de les jeter, mais il est important de bien les vider.



**En appliquant ces bonnes pratiques, vous contribuez à un tri plus efficace en optimisant le recyclage des matériaux et de surcroît, contribuez à une maîtrise des coûts depuis plus de 12 ans.**



## VIE DE LA COMMUNE

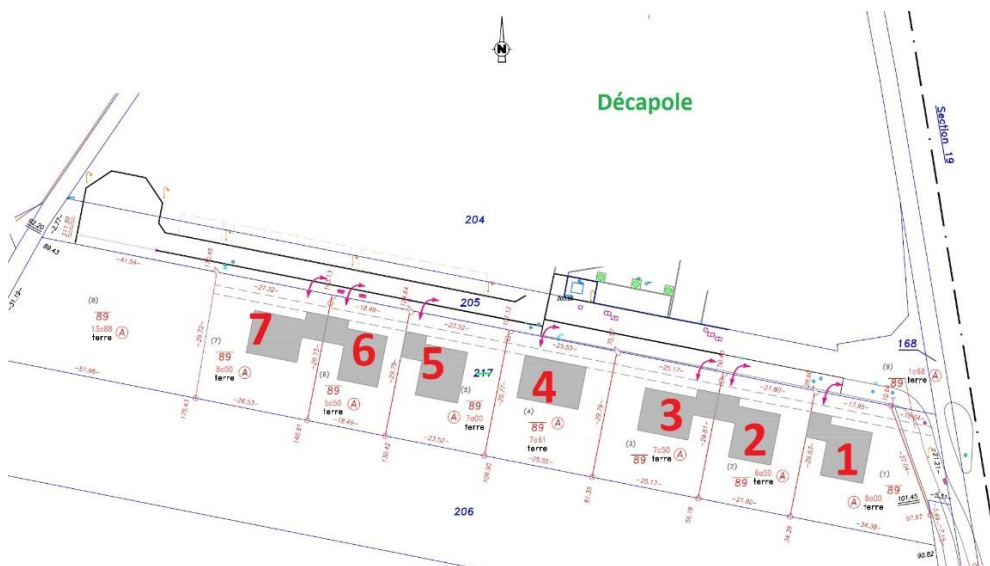
### Employé communal

Jean-Michel BURCKHARDT travaille régulièrement pour la commune depuis mars 2024, il s'occupe principalement de la tonte et de l'entretien des espaces verts, nous le remercions pour son implication et la qualité de ses prestations.



### Rue de la forêt

Les 7 terrains de constructions sont toujours disponibles à l'achat au prix de 18000 euros l'are viabilisé.



- 1<sup>er</sup> terrain : 8,00 ares
- 2<sup>nd</sup> terrain : 6,50 ares
- 3<sup>ème</sup> terrain : 7,50 ares
- 4<sup>ème</sup> terrain : 7,61 ares
- 5<sup>ème</sup> terrain : 7,00 ares
- 6<sup>ème</sup> terrain : 5,50 ares
- 7<sup>ème</sup> terrain : 8,00 ares

Ces terrains sont libres d'architectes et d'implantation, il convient néanmoins de respecter le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal zone 1AU consultable sur le site

internet de la Communauté de Communes Pays de la Zorn <https://www.payszorn.com/notre-territoire/le-plan-local-durbanisme-intercommunal/> ( Menu [Notre Territoire](#) > [Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal](#) )

### La route des peupliers remplace La rue principale de Wilshausen

L'année 2024 est également marqué par un gros changement pour la rue principale de Wilshausen. De nombreux habitants ont fait remonter à la mairie des problèmes quant à la confusion entre la rue principale de Wickersheim et la rue principale de Wilshausen, provoquant de gros désagréments pour la réception des colis ainsi que des courriers des villageois.

Mais plus important encore, l'adresse mal indiquée sur les GPS a mis en difficulté les pompiers et les ambulances pour arriver à la bonne adresse et porter secours aux victimes rapidement.



Rebaptiser la rue principale d'un des deux villages était la solution, mais pas une mince affaire. Le choix s'est porté sur le village de Wilshausen car la modification impacterait moins de maisons. Nos concitoyens concernés ont décidé de mettre à l'honneur la belle allée de peupliers qui trônent le long de la route en choisissant comme nouveau nom « Route des peupliers ».

Par la même occasion les numéros eux aussi ont été repris et redistribués, les problèmes restent nombreux (au tri, à la distribution ...) mais devraient s'estomper progressivement.

## Hoftnaemme



Michel SCHNEPP, natif de Wickersheim, a continué son travail de recensement, il a complété ses premiers travaux et a étendu ses recherches, vous retrouverez désormais sur le site internet de la commune non seulement l'historique et les propriétaires des corps de ferme de Wickersheim mais également ceux de Wilshausen.

Le tout est consultable à l'adresse suivante : <https://wickersheim-wilshausen.payszorn.com/le-village/histoire/hoftnaemme/> ( Menu [Le village](#) > [Histoire](#) > [Hoftnaemme](#) )

## Code de la route

Le stationnement dangereux est défini dans l'article R.417-9 du code de la route qui stipule que : « Tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à ne pas constituer un danger pour les usagers. Sont notamment considérés comme dangereux, lorsque la visibilité est insuffisante, **l'arrêt et le stationnement à proximité des intersections de routes**, des virages, des sommets de côte et des passages à niveau. »



## Fête des aînés



Les membres du conseil municipal se sont à nouveau impliqués dans la traditionnelle fête des aînés le 8 décembre 2024. Ce moment de rencontre et d'échange a été l'occasion de mettre en avant et remercier le couple LAESTER, Franck et Denise pour leur implication dans les rendez-vous mensuels de ce groupe. N'hésitez pas à les rejoindre tous les 1<sup>er</sup> mercredis de chaque mois à partir de 14h à la salle polyvalente.

